EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2. Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 25

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC LE CINEMA LE RIO

Christophe BERTUCAT ne prend pas part au vote.

Installé dans les quartiers nord de la Ville, le cinéma Le Rio bénéficie du classement « Art et essais » délivré par le Centre National cinématographique (CNC) et propose dans ce cadre, une programmation cinématographique de qualité alliant cinéma d'auteurs, découvertes et rencontres avec des réalisateurs.

Parallèlement à cette programmation, d'autres actions culturelles sont proposées tout au long de l'année avec des conférences, des cinés goûters pour les enfants, des expositions. Cette structure a ainsi accueilli près de 33 000 spectateurs en 2010.

Comme suite au retrait du CE Michelin, une convention a pu être signée sous la forme d'un commodat en 2010 afin de garantir la pérennité du cinéma dans ses murs. Dans ce prolongement, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs avec les autres partenaires institutionnels sur la période 2011/2013 permettant de garantir les engagements financiers de chaque collectivité sur la période visée.

Il est proposé, en accord avec votre commission, de prendre connaissance de la convention d'objectifs (ci-jointe) et d'autoriser Monsieur le Maire à authentifier ce document.

D E L I B E R A T I O N

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 novembre 2011

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI

CONVENTION CADRE
2011 - 2012 – 2013

Soutien à l'association Les Amis du Rio

Entre

L'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne, représenté par le Préfet de la Région Auvergne, ci-après désigné par les termes "l'Etat"

La Région Auvergne, représentée par son Président, Monsieur René Souchon, autorisé à signer par délibération de la Commission Permanente du 17 octobre 2011 et ci-après désignée par les termes « la Région Auvergne»

Le Conseil général du Puy de Dôme, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves Gouttebel, habilité par délibération du Conseil général du 13 avril 2011 et ci-après désigné par les termes « le Conseil Général du Puy de Dôme »

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Serge Godard, habilité par délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2008 et ci-après désignée par les termes " la Ville de Clermont-Ferrand"

Et

L'Association Les Amis du Rio, représentée par son Président Pierre Juquin, dont le siège social est au 178, rue sous les Vignes à Clermont-Ferrand 63100 et ci-après désignée par les termes «l'Association Les Amis du Rio».

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'implantation des établissements multiplexes et complexes cinématographiques sur l'agglomération clermontoise ainsi que l'arrivée du cinéma numérique modifieront prochainement le parc cinématographique local. Les conséquences culturelles et économiques seront importantes pour les salles de proximité existantes, pour les cinémas mono-écran du territoire et entre autre pour le cinéma le Rio, dont l'association gestionnaire "Les Amis du Rio" recherche des solutions afin de pérenniser l'activité de son cinéma.

C'est dans ce contexte que l'Etat, la Région Auvergne, le Conseil Général du Puy de Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand souhaitent affirmer leur soutien à l'association Les Amis du Rio.

Le cinéma le Rio est le dernier cinéma de quartier indépendant et associatif de l'agglomération clermontoise.
Depuis sa création en 1995, il propose une programmation diversifiée et participe à l'équilibre cinématographique local.

L'association les Amis du Rio, implantée dans les quartiers nord de la ville de Clermont-Ferrand, oeuvre tout au long de l'année à la diffusion de films d'auteurs français et étrangers anciens et récents en direction d'un large public.
C'est un acteur important de la vie culturelle locale qui travaille en lien avec les politiques publiques et le monde culturel.
Ses activités lui permettent d'avoir un impact particulier dans le domaine de l'insertion sociale.
En 2010, l'association Les Amis du Rio comptait 537 adhérents dont 31 structures et associations.

C'est pour ces raisons que le Centre National de Cinématographie et de l'Image Animée, la DRAC Auvergne et les élus des collectivités locales sont très attentifs au maintien du cinéma le Rio qui est l'un des garants de la diversité, de l'offre "art et essai" sur l'agglomération clermontoise et dont les actions rayonnent à l'échelle régionale voire nationale.

ARTICLE 1 – OBJECTIFS COMMUNS DE LA CONVENTION

Afin de préserver la diversité de l'offre cinématographique et culturelle sur ce secteur de la ville et assurer la pérennité du cinéma le Rio, l'Etat, la Région Auvergne, le Conseil Général du Puy de Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand coordonnent leur action de soutien par la mise en place d'une convention triennale 2011- 2012- 2013 .
La présente convention met l'accent sur une aide à l'animation et au développement des actions menées ou à créer par l'association les Amis du Rio sur la base de 4 grands axes d'objectifs communs :

Actions en direction du public

- proposer une programmation de cinéma d'auteurs en adéquation avec les labels du Ministère de la Culture et de films plus grand public dans un souci de mixité et d'ouverture
- Proposer un programme d'animations "art et essai" (rencontres, débats, soirées thématiques…)
- Participer à la vie culturelle locale en partenariat avec d'autres acteurs (Sauve Qui Peut le Court Métrage, Traces de Vie…)
- Proposer des actions en lien avec les objectifs de la "Politique de la Ville"
- Inciter à la découverte du film d'Art & d'Essai, en liaison avec les établissements cinématographiques de proximité ainsi labellisés sur l'ensemble de la région
- Maintenir une politique tarifaire adaptée

Actions en direction des publics et du jeune public en particulier

- Concevoir une programmation spécifique et permanente à destination du jeune public et d'un public familial notamment en direction des habitants du quartier.
- Concevoir un programme d'animations éducatives
- Favoriser les rencontres et échanges avec le milieu scolaire
- Proposer des documents pédagogiques
- Développer des synergies avec les maisons de quartiers, les centres de loisirs…

Actions en direction des cinémas de proximité

- Développer des partenariats avec les cinémas indépendants de proximité situés sur le territoire régional, et avec eux la mutualisation des actions d'animations de films art et essai issus des cinématographies étrangères ou traitant des relations entre les pays du Nord et les pays du Sud (ligne éditoriale du Rio).

Actions de prospectives en lien avec les autres partenaires

Face aux nouveaux enjeux qui se dessinent avec l'arrivée de nouveaux acteurs de l'exploitation cinématographique et l'avènement du cinéma numérique, les signataires de cette convention appellent de leurs vœux la création d'un "observatoire du cinéma" ayant pour mission de suivre l'évolution du réseau de cinémas de la région Auvergne, d'analyser l'impact des nouveaux équipements sur les établissements existants notamment sur leur fréquentation, l'accès aux films et la diversité de l'offre cinématographique.

L'étude réalisée par cet organisme indépendant, en lien avec le cinéma le Rio et le réseau local de l'exploitation, pouvant servir de base à une nouvelle définition des politiques d'aide aux cinémas art et essai de proximité de la région.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LES AMIS DU RIO

Pour l'association les Amis du Rio, la présente convention a pour but :

- d'apporter au Cinéma le Rio une meilleure visibilité de ses activités de diffusion et de médiation culturelle,
- de se démarquer par ses spécificités des cinémas commerciaux,
- de renforcer et développer le travail de programmation de films Art et Essai, en mettant l'accent sur l'animation ainsi que sur l'éducation au regard du jeune public (en dehors, et pendant le temps scolaire).

L'association Les Amis du Rio, à travers le Cinéma le Rio, s'engage pour les années 2011, 2012, 2013, et dans la limite du montant des financements publics alloués à cet effet à

- animer son équipe associative afin de gérer le cinéma le Rio en lui conservant sa mission originale de cinéma de proximité et de réaliser, comme le définissent les statuts de l'association, toutes activités d'ordre culturel, cinématographique, musical ou théâtral,
- maintenir une programmation de qualité, diversifiée issue notamment des productions cinématographiques minoritaires (Europe, Afrique, pays du Sud…),
- proposer une offre Art et Essai équilibrée composée de films grand public et de films plus confidentiels,
- œuvrer pour le maintien du classement "art et essai" et des labels délivrés par le Ministère de la Culture,
- assurer l'animation de sa salle en lien avec les réseaux institutionnels et associatifs locaux, régionaux voire nationaux.
- organiser tout au long de l'année des animations, des cycles et festivals thématiques ou tout autre événement pouvant créer une dynamique d'échange et de débat (accueil de réalisateurs, de professionnels du cinéma…) Ces activités pourront être organisées en partenariat avec les associations locales,
- faciliter la mise en place de projections et d'animations cinématographiques, aux associations subventionnées par les partenaires de cette convention,
- développer une action en réseau avec les cinémas de proximité de la région,
- intégrer un volet social et éducatif à ses actions au moyen d'une politique de programmation, d'animations et tarifaire adaptées.

ARTICLE 3 – SOUTIEN SPECIFIQUE DE LA DRAC AUVERGNE

La DRAC Auvergne, soucieuse de permettre le maintien d'une programmation cinématographique de qualité et de proximité sur les territoires entrant dans le cadre de la Politique de la Ville, souhaite également voir préserver la diversité de l'offre cinématographique sur la Région Auvergne.

Elle apporte son soutien à l'association Les amis du Rio sur la base des objectifs suivants :

- favoriser la création d' un parcours d'échanges, d'ouvertures culturelles et sociales à travers la diffusion et la mise en valeur de toutes les cinématographies, notamment celle issues des productions des pays dits du Sud et traitant de l'intégration sociale et culturelle,
- impliquer les habitants du territoire en les associant à la programmation du cinéma,

- encourager la découverte, la production et la diffusion d'œuvres de qualité pour les jeunes,
- contribuer à l'apprentissage et à la lecture de l'image,
- favoriser la connaissance et la pratique des outils cinématographiques.

Cette aide financière spécifique de la DRAC est complétée par les aides de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances. Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) finance également le cinéma « Le Rio », sous réserve de validation par les Commissions ad hoc, au titre du label « Art et essai » ou de la modernisation des salles.

ARTICLE 4 – SOUTIEN SPECIFIQUE DE LA REGION AUVERGNE

Dans le cadre de son programme « Image : création et diffusion » la Région Auvergne soutient le cinéma le Rio pour développer des actions de :

- Poursuite des actions d'animation et de sensibilisation des publics sur le thème du 7e art
- Programmation régulière de films d'auteurs, de films jeunesses et de documentaires
- Maintien des labels art et essai, recherche, jeunesse et patrimoine
- Animation du réseau de salles art et essai de la région Auvergne en complémentarité avec l'association régionale Plein Champ : développement du réseau avec les cinémas de proximité de la région autour de films art et essai issus des cinématographies étrangères ou traitant des relations entre les pays du Nord et les pays du Sud
- Régionalisation du cycle de programmation « Regards d'Ici et d'Ailleurs » et du festival "AlimenTerre" au moyen de la circultaion de films et d'intervenants lisés à ces dux manifestations
- Maintien d'une politique tarifaire attractive

ARTICLE 5 – SOUTIEN SPECIFIQUE DU CONSEIL GENERAL DU PUY DE DÔME ET DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Le Conseil Général du Puy de Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand apportent leur soutien à des actions qui s'inscrivent dans le champ de la Politique de la Ville et qui permettent plus particulièrement de :
- contribuer à la diversification de l'offre cinématographique, en donnant au spectateur les outils nécessaires pour que celui-ci s'approprie l'œuvre ainsi que les clés utiles pour son interprétation pour développer son esprit critique,
- promouvoir une association culturelle qui développe un cinéma de qualité, notamment en direction des publics jeunes,
- favoriser la connaissance et la pratique des outils cinématographiques et audiovisuels,
- aider les jeunes créateurs et encourager l'initiative cinématographique,
- approfondir et pérenniser le travail entrepris par l'association les Amis du Rio autour des notions d'intégration sociale et de libre accès à la culture.

Les publics concernés appartiennent aux quartiers définis par la carte des territoires prioritaires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ainsi que les maisons de

quartier, les associations œuvrant dans le champ de l'action sociale, les écoliers et collégiens scolarisés en ZEP, et – plus généralement – les publics pour lesquels l'accès à la culture peut être difficile.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Participation financière de l'Etat
Pour l'année 2011, la contribution financière de l'Etat- DRAC pour les actions de l'association Les amis du Rio sera de 8000 € (huit mille euros).
Pour les années 2012 et 2013, le montant de l'aide du Ministère de la Culture de la Communication sera fixée par arrêté attributif de subvention ou avenant à la présente convention sera au moins équivalente à celle de 2011, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, et de l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, contrôleur financier local.

Participation financière de la Région Auvergne
Pour les années 2011- 2012- 2013, le Conseil Régional d'Auvergne s'engage à apporter à l'association Les amis du Rio une aide financière annuelle de 18000€ (dix huit mille euros)
Le versement de l'aide sera effectué chaque année, sur demande écrite de l'association les Amis du Rio, après vote et affectation des crédits par la Commission Permanente.

Participation financière du Conseil Général du Puy de Dôme
Pour l'année 2011, le Conseil général du Puy-de-Dôme s'engage à apporter à l'association Les Amis du Rio un soutien financier d'un montant de 35 000 € (trente cinq mille euros), pour la conduite des actions décrites dans la présente convention (dont 14 000 € (quatorze mille euros) au titre de la politique de la ville et 20 400 € (vingt mille quatre cents euros) au titre de la politique culturelle).
Il est à noter que par décision de la Commission permanente du Conseil général en date du 27 juin 2011, l'association Les Amis du Rio a déjà bénéficié d'une aide financière annuelle de 4 200 € (quatre mille deux cents euros) pour l'organisation de ses activités cinématographiques liées à sa programmation "art et essai".
Pour les années 2012 et 2013, le montant de la subvention annuelle qui pourra être apportée par le Conseil général du Puy-de-Dôme sera examinée chaque année dans la limite des crédits disponibles, et fera l'objet d'un avenant annuel à la convention triennale 2011-2013.
Le versement de la subvention s'effectuera après signature de chaque avenant.
Chaque année (avant le 16 octobre), l'association Les Amis du Rio, devra adresser au Président du Conseil général, une lettre de demande de subvention accompagnée des pièces mentionnées à l'article 7 de la présente convention (Evaluation, bilan et suivi de la convention).

Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand
Pour les années 2011 – 2012 – 2013 la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à apporter à l'association Les amis du Rio un soutien financier d'un montant total de 31 000 € (trente et un mille euros) dont 15 000€ (quinze mille euros) au titre de la Politique Culturelle et 16 000€ (seize mille euros) dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Le versement de l'aide sera effectué après la demande écrite de l'association les Amis du Rio, au moment de la communication du dossier de demande de subvention annuelle, et après vote des crédits par le Conseil Municipal.
L'association Les amis du Rio s 'engage à réaliser et à transmettre à la Ville de Clermont-Ferrand le compte de résultats et le bilan de l'année écoulée avant le 30 juin.

ARTICLE 7 - EVALUATION BILAN ET SUIVI DE LA CONVENTION

- Le bilan annuel global de l'application de la convention sera établi et présenté par l'association Les amis du Rio aux signataires de la présente convention.
- L'association Les amis du Rio s'engage à produire lors d'une réunion annuelle organisée par ses soins et dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice écoulé, un état annuel ainsi que le bilan financier des actions conduites dans le sens des objectifs cités dans les articles 1 à 5 de la présente convention.
- Elle présentera également un document de préfiguration qui recensera les principales thématiques et actions qu'elle envisagera de conduire sur la période de référence suivante.
- Elle fournira une copie de relevé d'information fourni par le CNC (précisant le nombre d'entrées moyen hebdomadaire au cours de l'année précédant la demande de subvention)

ARTICLE 8 - ASSURANCES

L'association Les Amis du Rio, exerce les activités mentionnées ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité, ceci afin que la responsabilité des partenaires ne puisse pas être recherchée.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

L'association Les amis du Rio s'engage à faire figurer les logotypes des partenaires sur tous les documents de communication édités par ses soins (programmes, affiches, invitations…)
Dans la mesure où cette communication n'apparaîtrait pas de manière significative, les partenaires se réservent le droit de prendre toute sanction appropriée, notamment de mettre en œuvre les stipulations de l'article 11 de la présente convention.

ARTICLE 10 - MODIFICATION

Toute modification de programme précédemment défini devra recueillir en préalable l'avis favorable des signataires et faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 11 - RESILIATION

La convention sera résiliée de plein droit avec préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure, sans indemnité ou dédommagement d'aucune des parties en cas de cessation d'activité ou d'incapacité à assurer les objectifs inscrits, en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION – PRISE D'EFFET

La présente convention est établie pour une période de trois ans, (2011-2012-2013). Elle prendra effet à partir de la signature du présent document par les cinq parties et aura pour terme le 31 décembre 2013.
Cette convention est établie en cinq exemplaires originaux.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Préfet de la Région Auvergne

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne

Le Président du Conseil Général du Puy de Dôme

Le Maire de Clermont-Ferrand

Le Président de l'Association les Amis du Rio